

Profitez de NOTRE OFFRE TRAVAUX

À partir de 1,66% TAEG fixe*
pour 4000€ à 75 000€
empruntés sur 12 à 156 mois,
du 1^{er} mai au 16 juillet 2018



Avec un tel TAUX,
c'est le bon moment
pour démarrer
les travaux !

*Exemple (hors assurance facultative) : pour un montant total de crédit de 15 000 €, remboursable en 84 mensualités de 204,58 € hors assurance facultative. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,91%**. Taux débiteur fixe : 3,84 %. Perceptions forfaitaires (frais de dossier) : 0 €. Coût total du crédit : 2 184,65 €. **Montant total dû par l'emprunteur : 17 184,65 €**. Première échéance à 60 jours. Durée effective du crédit : 85 mois. Vous disposez d'un droit de rétractation. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) pour 1 assuré (hors surcharges éventuelles et hors garantie perte d'emploi) : 2,60 % soit un coût mensuel de l'assurance de 18 € en sus de la mensualité indiquée plus haut et inclus dans l'échéance de remboursement. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 1 512 €. Contrat d'assurance facultative «Mon Assurance de personnes» n°5035 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, Perte d'Emploi) souscrit par FINANCO auprès des sociétés SURAVENIR et SURAVENIR ASSURANCES, entreprises régies par le Code des assurances.

**hors travaux de construction et/ou de gros œuvre

(1) : Offre valable du 01/05/2018 au 16/07/2018 et offres réservées à des crédits d'un montant minimum de 4 000 € et maximum de 75 000 € et dont la durée de remboursement varie de 12 à 156 mois.
Le TAEG fixe (hors assurance facultative) de ce Prêt Personnel Travaux varie de 1.66 % à 3.99 % et le taux débiteur fixe varie de 1.65 % à 3.92 % en fonction de la durée du crédit et du montant emprunté. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le prêteur Financo et après expiration du délai légal de rétractation en vigueur et présentation des justificatifs demandés.

(2) : Sous réserve d'acceptation de la demande de modification par Financo conformément à ses règles de gestion en vigueur à la date de la demande. Le report d'échéance génère des intérêts au taux contractuel.

CRÉSERFI – Crédit et Services Financiers – Société de financement du CSF – SA au capital de 56.406.136 € - 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS Paris B 303477319 – N°TVA intracommunautaire : FR 57 303 477319 – Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 022 577 (consultable sous www.orias.fr).

Offre proposée par Eole Finance, une marque de Financo. Prêteur : FINANCO - S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 58 000 000 €. Siège social : 335, rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 Guipavas. RCS Brest B 338 138 795. Société de courtage d'assurances, n° ORIAS 07 019 193 (www.orias.fr)

Cette publicité est conçue et diffusée par CRÉSERFI qui agit en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit, dont Financo. Cet intermédiaire apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit à la consommation, sans agir en qualité de prêteur.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il vous suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarif en vigueur consultable sur le site csf.fr). Et pour plus d'avantages, optez pour les services C'Plus (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 9.

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

01 53 36 10 40

(coût d'un appel local)



**CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES**

SERVICES AUX ADHÉRENTS • CRÉDITS • ASSURANCES • ÉPARGNE

CRÉSERFI
Société de financement du CSF
Caution / Crédits



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. *Exemple : pour un prêt personnel de 15 000 € remboursable en 84 mensualités de 204,58 € (hors assurance facultative). Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,91%. Montant total dû par l'emprunteur : 17 184,65 €.

Découvrez NOTRE OFFRE TRAVAUX**

Créserfi, la société de financement du CSF et son partenaire Eole Finance vous proposent le **Prêt Personnel Travaux**, pour vous aider à envisager sereinement vos projets de travaux.

Face à la hausse du prix des logements, acquérir un bien qu'il faudra **rénover peut s'avérer un pari très intéressant**. Et puis, réaliser des travaux est une **bonne solution lorsque l'on manque d'espace**. Une nouvelle cuisine avant l'été, la création d'une chambre supplémentaire en bougeant les cloisons, une rénovation nécessaire pour faire vivre votre habitation dans l'air du temps ou tout simplement une décoration à votre goût...

Le Prêt Personnel Travaux vous apporte la solution de financement que vous attendiez !

LES OUTILS MIS À VOTRE DISPOSITION :

- Un financement possible de 4 000 € à 75 000 €, sur 12 à 156 mois⁽¹⁾.
- Un taux exceptionnel pour tout emprunt sur 12 mois: **1,66%** TAEG fixe⁽¹⁾.
- Des mensualités adaptées **à vos besoins et vos capacités !**
- Pas de changement **de domiciliation bancaire**, vous conservez votre banque habituelle !
- Vous pouvez **adapter vos mensualités** sur demande, à la hausse ou à la baisse, tous les 6 mois⁽²⁾.



C'est le moment DE CONCRÉTISER VOS PROJETS !

En choisissant ce Prêt Travaux avantageux, vous bénéficierez de mensualités adaptées qui vous permettront d'effectuer plus de travaux, et ce, plus sereinement.



ATTENTION,
L'OFFRE EST LIMITÉE
JUSQU'AU 16 JUILLET 2018
SEULEMENT !

Alors prenez rendez-vous
avec votre Conseiller
CRÉSERFI dès aujourd'hui !

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

01 53 36 10 40

(coût d'un appel local)

Rendez-vous sur
CSF.FR